

**AVIS DE PROPOSITION**

**« C'est une question de volonté politique » - Xavier Léger**

**Longueuil, 16 avril 2019** — Le chef de l'opposition, Xavier Léger, comprend mal les délais inhabituellement longs de 2 mois supplémentaires demandés par le comité exécutif pour faire rapport au conseil sur deux avis de proposition déposés par l'opposition au conseil municipal du 19 mars dernier. Des propositions qui visent à mieux outiller l'ensemble des membres du conseil et mieux informer les citoyens dans le respect des lois et des règlements.

« On saisit mal pourquoi le comité exécutif souhaitait attendre aussi longtemps avant de fournir un rapport sur les deux avis de proposition déposés le mois dernier par les élus de l'opposition. Surtout que toutes nos propositions préservent le rôle des institutions municipales et protègent l'administration de toute ingérence politique. On n'est pas contre l'idée d'accorder un délai supplémentaire, mais encore faut-il que ce qui est demandé soit dans les limites du raisonnable; je pense que c'est ce que nous avons fait de notre côté », de mentionner Xavier Léger.

Au conseil municipal de mars dernier, les élus de l'opposition avaient déposé deux avis de proposition pour discussion un mois plus tard, soit au conseil du 16 avril. Le premier visait à modifier le Règlement intérieur du conseil, tandis que le second avis visait des modifications à la Charte de la Ville de Longueuil afin de permettre au conseil municipal d'exercer ses compétences.

Dans un esprit de compromis et d'ouverture, les élus de l'opposition ont accordé un délai supplémentaire de 60 jours au comité exécutif pour le premier avis. Toutefois, ils se sont opposés à la même demande de délai pour le second avis de proposition, estimant important que le conseil puisse se prononcer le mois prochain sur les modifications suggérées à la Charte et ce avant la fin de la

session parlementaire à Québec en juin. Le chef de l'opposition souligne qu'avec ce qui a été voté ce soir, le comité exécutif aura quand même eu respectivement un total de 90 et 60 jours pour se prononcer sur les avis de proposition présentés initialement le 19 mars.

« La modification de la Charte requiert une adoption par l'Assemblée Nationale. Actuellement, les demandes de délais additionnels du comité exécutif risquaient de nous faire manquer une fenêtre d'opportunité en juin, ce qui aurait amené la ministre à se pencher sur l'adoption finale seulement en décembre prochain », de mentionner Xavier Léger.

Ce dernier invite ses collègues à être responsables et à agir de bonne foi. Il ajoute qu'il s'agit d'une question de volonté politique.